

Questions orales

Lorsque les membres de la commission ont démissionné parce qu'ils estimaient que les travaux se poursuivaient sans que le niveau requis pour garantir la sécurité ne soit respecté, nous avons immédiatement demandé une injonction, qui nous a été refusée. Aujourd'hui, j'ai annoncé à la Chambre que nous allons demander l'autorisation d'en appeler de cette décision afin de voir plus clair dans cette affaire.

* * *

[Français]

LE GROUPE DE CONSULTATION DES CITOYENS SUR L'AVENIR DU CANADA

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question s'adresse au vice-premier ministre.

Ces jours derniers, le *Ottawa Citizen* nous apprenait qu'un groupe de fonctionnaires était à préparer une série d'amendements constitutionnels importants pour changer les pouvoirs entre le gouvernement canadien et les provinces. Est-ce que le vice-premier ministre est en mesure de nous confirmer cette information aujourd'hui? Si tel est le cas, quand ces propositions seront-elles soumises à la Commission Spicer?

[Traduction]

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, comme ne l'ignore pas le député, le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada a été établi afin de consulter les Canadiens de tous les coins du pays. On s'attend à déterminer ainsi précisément ce que veulent les Canadiens et les éléments qui leur semblent importants pour renforcer la fédération canadienne. C'est dans cette optique que nous souhaitons entreprendre cette démarche.

Le député comprendra, je crois, que le groupe de consultation n'est pas chargé de proposer des modifications à la Constitution. Seul le gouvernement en place peut faire cela en collaboration avec les provinces. Il serait évidemment prudent, comme en conviendra sûrement le député, d'obtenir le sentiment du Groupe de consultation des citoyens avant de seulement songer à proposer des modifications à la Constitution. C'est là la position du gouvernement.

L'hon. André Ouellet (Papineau—Saint-Michel): Monsieur le Président, ma question est très simple, et je voudrais que le ministre y réponde par un oui ou par un non.

Y a-t-il un groupe de fonctionnaires travaillant à huis clos afin de préparer des modifications constitutionnelles pendant que M. Spicer fait semblant de consulter la population? Le gouvernement s'adonne-t-il à des manœuvres parallèles à huis clos? N'a-t-il tiré aucun enseignement de l'échec de l'Accord du lac Meech?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Répondez!

M. Ouellet: Selon un article publié dans l'*Ottawa Citizen*, des fonctionnaires seraient en train de mettre au point des modifications à apporter à la Constitution.

Ma question est très simple, monsieur le Président : ces gens-là travaillent-ils à huis clos et, dans l'affirmative, quand vont-ils produire leur document? La Commission Spicer sera-t-elle tenue au courant de ce que prépare le gouvernement?

L'hon. Don Mazankowski (vice-premier ministre, président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, je sais que le député veut que je réponde simplement par oui ou par non à sa question. Je crois lui avoir donné une réponse très simple. Il serait à notre avis absolument imprudent de mener maintenant une démarche parallèle en vue de proposer des modifications constitutionnelles, avant même d'avoir entendu les Canadiens de tout le pays.

Je suis d'accord avec le député. Il se peut fort bien que l'Accord du lac Meech ait échoué faute d'une vaste consultation populaire.

Des voix: Quelle est la réponse?

M. Mazankowski: Eh bien, la réponse est évidemment non. Le fait est qu'une démarche a été entreprise. Nous voulons qu'elle porte fruit et, s'il se révélait nécessaire de recommander des modifications, notre gouvernement le ferait de façon responsable, comme il se doit.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, je m'adresse au ministre de l'Environnement.

Le juge en chef de la Cour du Banc de la Reine a rejeté les déclarations sous serment d'Environnement Canada selon lesquelles la poursuite des travaux de construction du projet Rafferty-Alameda causera un tort irréparable à l'environnement. Il y a des moyens d'appel, dont le ministre a parlé, mais comme dans le cas du barrage Oldman en Alberta, le projet pourrait être terminé avant